

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

cadre du projet.

Ce formulaire sera publié sur le sile internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

		Cadre réservé à l'autorité	environnementale	
Date de réce	eption:	Dossier complet le :		Nº d'enregistrement
23/09/2	2020	01/10/2020		2020-4917
Construction d	'une unité de production d	1. Intitulé du p e plants horticoles et maraid		e des Ponts de Cé
	2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvi	age ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne	physique			
Nom		Préno	m	
	ou raison sociale	ALTER CITES au nom et p	our le compte d'ALT	ER ECO
	et quatté de la personne ésenter la personne morale	TRICHET Daniel		
RCS / SIRET	0 5 8 2 0 1 5	26 00090	Forme juridique	SAEML
التكالي	gorie et sous catégorie	Caractéristiques du (Préciser les éventuelles de Construction qui crée une	orojet av regard de vbriques issues d'a surface de plancher	22-2 du code de l'environnement et s seulls et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc. comprise entre 10000 m² et 40000 m²: le de plancher de 18 507 m², intégrant
		4. Caractéristiques géné		
4.1 Nature du pri	projet, y compris les éven ésente comme une grande	ulaire les plèces énoncées duels travaux de démolillo propriété dont l'usage initia delennes serres d'une surfac	n al était délà de l'expl	oitation maraîchère et horticole, il est té démolies en fin 2017 avant la cession
Le projet représ il se divisera en - Bâtiment serre - Bâtiment « tec	2 sous-ensembles : e de culture, pour 14556 m²	ite de 18507 m² de surface de surface de plancher, ha compris une dalle au-dessus	uteurs 6,65m à l'égoi des bureaux, hautei	ut et 7,50m au faitage ur 9,23m environ à l'acrotère.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Les clôtures existantes situées en limites séparatives seront conservées, il n'y aura pas de nouvelles clôtures ajoutées dans le

4.2 Objectifs du projet L'objectif du projet est d'implanter cette activité localement. Le site retenu sur la commune des Ponts-de-Cé permet d'envisager un projet répondant aux besoins futurs de la société

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se décline en 2 phases principales:

- terrassement pour mise à la côte du projet
- construction du bâtiment et de la serre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'activité du site sera consacrée à la culture de plants horticoles et maraîchers.

Les serres de culture seront dédiées à la croissance des plants, tandis que le bâtiment technique rassemblera diverses fonctions : bureaux, locaux sociaux, locaux techniques dédiées à l'ensemble du projet, process et zone process, ainsi que stockage, accompagné des zones de réception et expédition.

Comme		iser les unités de mesure utilisées
errain urface plancher (serre et bâtiment) roiries en enrobé roiries en gravillons	ndeurs caractéristiques	Valeur(s) 18507 m2 1870 m2 3642 m2
1.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u>	0°32'40"260 Lat. 47°26'22"45N
themin de l'Ebeaupin 9130 Ponts de Cé	Pour les catégorles 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long. Communes traversées :	o ' " Lort. o ' "
	Joignez à voire demande les annexes n°	2 à 6

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementate de la zone	d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le sile internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <u>http://www.developpement-durable gouv.fr/Les-données-environnementales-.html</u> Cette plateforme vous inciquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cortographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimaine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sing/espaces/viewer/).

patrimaine naturel (http://inp	n.mobr	fr/zo	ne/sinp/expaces/viewer/).
Le projet se situe-f-il ;	Qui	Non	Lequel/Laquelle ?
Daris une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de lype I ou II (ZNIEFF) ?	=	弧	Les ZNIEFF les plus proches se situent à 1200 m au Sud du site: "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" de type 2 et "Lit mineur, berges et îles de Loire entre les Ponts de Cé et Mauves sur Loire" de type 1.
En zone de montagne ?		EX	
Dans une zone couverie par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se situe à environ 5 km au Sud-Est du site. Il s'agit de "Greves de la Loire de la Daguenière au Thoureil".
Sur le territoire d'une commune littorale ?		B	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional ?		æ	Le Parc Naturel Régional le plus proche se situe à 5 km à l'Est du projet. Il s'agit du Parc "Loire Anjou Touraine".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéont, en cours d'élaboration?	M		L'agglomération d'Angers dispose d'un Plan de Prévention du Bruit datant de 2012. Aucune prescription particulière ne concerne le projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		<u>x</u>	

		1	Des zones humides ont été localisées sur la commune des Ponts de Cé mais aucune ne concerne la zone projetée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverie par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La commune des Ponts de Cé est couverte par deux PPRI: - "Val d'Authion et Loire Saumuroise" approuvé le 7 mars 2019 - "Val de Louet" en cours de révision (ancienne version approuvé le 9 décembre 2002). Le projet n'est pas couvert par une zone d'aléa. Toutefois en limite de propriété Sud est située une limite de zone non urbanisée et d'expansion des crues dans le PPRI. Le règlement du PPRI n'impose aucune prescription particulière pour les serres agricole et installations techniques liées et nécessaires à l'exploitation du sol.
REPORTED IN			L'ancien établissement horticole GAIGNARD est répertorlé dans la base BASIAS.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		E3	į
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consammation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage. Le captage AEP le plus proche, se situe à plus de 3 km à l'Est du site.
Dans un site inscrit ?		E	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximilé :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 7	0	E	les zones NATURA 2000, les plus proches, se situent à environ 1300 m au Sud du projet. Il s'agit des zones "Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes" FR5200622 directive Habitats et FR5212002 Directive Oiseaux.
D'un site classé ?		E.	Le site classé "Confluence de la Maine, de la Loire et des coteaux angevins" se situe à environ 1300 m au Sud du projet.

6. Carac	téristiques de l'impact (polen	liei du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	envisagé est-li suscepti pléter le tableau suivan		avoir	les incidences notables sulvantes ?
	ces potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle Importance ? Appréciez sommaliement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oul, dans quel milleu ?	R		Le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable public. L'eau issue du réseau AEP sera principalement utilisée pour des besoins sanitaires. Ce besoin est estimé à 5500 m3 par an. Un système de récupération des eaux pluviales de toiture de la serre sera mis en place (bassin de 560 m3). Il permettra l'irrigation des plants et donc limitera les besoins issus du réseau public d'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		盟	
Ressources				Le projet sera excédentaire en matériaux. Toutefois, ceux-ci seront stockés sur site et ne nécessiteront pas d'évacuation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		
	Est-il déficitaire en matérioux ? Si oui, utilise-t-li les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-Il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le site était déjà occupé par des serres de culture, le projet ne modifiera pas significativement l'environnement immédiat du site et n'aura pas d'impact significatif sur la biodiversité environnante. Il est rappelé que les anciennes serres développaient une surface de plancher de 16700 m2, le nouveau projet développe une surface de plancher de 18507 m2, il crée donc 1807 m2 de surface de plancher en plus.
Milleu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	U	æ	Le site était déjà occupé par des serres.
	Engendre-t-il ta consommation d'espaces naturels, agricoles, forestlers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	<u>武</u>	1
Risques	Est-il concerné par des risques natureis ?	. 🗖	E3	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		EX	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	Image: Control of the		L'activité du site sera à l'origine de trafic: - poids lourds estimé à 25 par jour au maximum pour la livraison des produits et l'expédition des plants - véhicules légers estimé à 25 par jour pour le personnel du site et les éventuelles entreprises extérieures ou visiteurs.
Nulsances	Est-II source de bruit ? Est-II concerné par des nuisances sonores ?	X		Les sources de bruit sont principalement liées aux installations téchniques (chaudière, compresseurs frigorifiques,) et aux circulations de véhicules. Les installations seront principalement situées à l'intérieur de locaux permettant de limiter la propagation sonore. De plus, le projet se situera dans une zone où d'autres établissements sont également à l'origine de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par		X	
	des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-II des vibrations?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	X		Les émissions lumineuses seront limitées au strict nécessaire pour l'activité. Des émissions lumineuses sont présentes autour du site du fait de l'activité des autres entreprises.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		
	Engendre-t-li des rejets dans l'air ?	E		Les rejets dans l'air seront issus de la chaudière fonctionnant au gaz présente sur le site. Ils seront composés des gaz de combustion qui seront évacués par une cheminée dimensionnée conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?	X		L'activité même du projet ne sera pas à l'origine de rejets liquides. Les seuls rejets liquides du site seront: - les eaux pluviales rejetées aux réseau public d'eaux pluviales (chemin de l'Ebeaupin) via un bassin étanche de régulation de 1750 m3 équipé d'une cloison siphoïde avec un débit de fuite de 16,9 l/s - les eaux usées d'origine principalement sanitaires rejetées au réseau public d'eaux usées.
Emissions				Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées d'origine principalement sanitaire. Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles.
	Engendre-1-II des effluents ?	×	**	Les eaux pluviales seront en partie stockées sur le site (eaux pluviales de toiture de la serre) dans un bassin de 560 m3. Ces eaux serviront à l'irrigation des plants.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le projet s'orientant vers une pratique culturale biologique, il ne sera pas à l'origine de déchets dangereux. Les déchets seront les suivants: des DIB (cartons et emballages divers): stockés dans 2 écobacs de 600 kg chacun puis repris par une société spécialisée (BRANGEON) tous les 15 jours, des déchets de culture (substrat, pots biodégradables et plants) stockés dans 2 bennes de 10 t puis repris par une société spécialisée (BRANGEON) pour compostage (1 rotation par mois) pour une quantité d'environ 160 t/an, des déchets ménagers (ordure ménagère, tri sélectif): collecte hebdomadaire

-		1	T	1	
	Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
	approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Oui X	Non Si oui, décriv	vez lesc	quelles	
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	annexes telles outes à proxinuel de la base ir environnement es principaux pluviales et autone du projet du fait de la miste 700 m3 et bucceptable par	que cooling, germinatinité. Iternet dédiée à la const proche de celui d'ALT effets cumulés potentitrafic de véhicules. Or, d'ALTER Cités, et le curse en place d'un bassin assin tampon de surveile réseau public tel qu'	on, stoo sultatic ER Cité els du p des ser mul ave de rég rse au r il est d	ckage, on des personers d'un des actions d	ueille diverses entreprises, principalement des serres, et autres activités et locaux administratifs. Ces activités génèrent des rejets et du trafic sur les projets soumis à étude d'impact, aucun projet n'est situé dans un d'ALTER Cités avec les activités existantes seraient liés aux rejets d'eaux ne surface proche de celles du projet actuel existaient encore il y a 3 ans sur la ctivités existantes était déjà présent. Les rejets d'eaux pluviales seront limités net de la récupération des eaux de toiture : stockage irrigation d'un volume EP de plus de 1000 m3. Le cumul avec les activités existantes sera faible et ponné. Imuler avec d'autres projets existants ou approuvés mais dans de faibles et présentes sur ce terrain, déconstruites en 2017, généraient un trafic
	6.3 Les incide	nces du proiet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		Non X Si oui, décri			one occorpinate a von des eners de natione nationelle :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La récupération d'une partie des eaux pluviales de toiture permettra de limiter la consommation en eau issue du réseau public. Cette eau servira à l'irrigation des plants.

La mise en place d'un bassin de régulation des eaux pluviales avant rejet au réseau public d'eaux pluviales limitera ainsi le débit. Il sera équipé d'une cloison siphoïde permettant de retenir les éventuelles présences d'hydrocarbures. Ce bassin d'un volume de 1750 m3 a été dimensionné conformément aux recommandations de la MISE 49 avec un débit de fuite de 2l/s/ha et sur une période de retour de 30 ans.

Les rejets à l'atmosphère seront limités aux seuls rejets de la chaudière. Elle sera équipée d'une cheminée dimensionnée conformément à la réglementation et permettant une bonne dispersion des gaz de combustion. L'installation fonctionnera au gaz de ville permettant ainsi de limiter son impact sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatil)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il dévrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'impact du projet sera limité du fait des éléments suivants:

- construction sur un terrain ayant déjà été occupé par cette activité et dans une zone urbanisée
- création d'un bassin de régulation des eaux pluviales avant rejet sur le domaine public
- utilisation des eaux pluviales de toiture pour l'Irrigation.

De ce tait, les incidences du projet sur l'environnement seront faibles et il ne nous semble donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire» - non publié;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b] et c], 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b] et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terraîns avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

ue les
l Foch
dex 02
8 201 526
0 :e